



# FOOT

Vendredi  
20  
Juillet 2018

n°422

# 93

## Septembre 2018: Formation Initiale d'Arbitre Officiel

Le District de la Seine-Saint-Denis de football organise une formation initiale d'arbitres officiels du 07 au 09 septembre 2018.

Vous avez jusqu'au 29 août 2018 pour déposer votre dossier.

Tout dossier incomplet sera refusé. Le nombre de places est limité à 35.  
3 inscriptions maximum par club.

Pour accéder à plus de détails et au formulaire d'inscription, [CLIQUEZ ICI !](#)



# infos District...infos District...infos District

## INFORMATIONS GENERALES

**PAGE 2 : Infos District.**

**PAGE 3 : Informations Générales du District.**

## LE DISTRICT DES YVELINES RECRUTE

Le District des Yvelines de Football est à la recherche d'un/une collaborateur (trice) principalement chargé(e) du suivi administratif lié à l'activité des Commissions de Discipline, de la valorisation de l'esprit sportif, de la prévention des incivilités et du football féminin.

Le poste est à pourvoir au 23 août 2018.

Pour candidater, merci d'envoyer : CV + Lettre de motivation par mail : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

Plus d'informations [en cliquant ICI !](#)

## FERMETURE ANNUELLE

Le District de la Seine-Saint-Denis de Football, fermera ses portes durant les vacances d'été le 20 juillet à 19h et rouvrira le 20 août 2018 à 10h.



# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

4 juillet 2018

## Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes

Réunion du 4 Juillet 2018

Présents : M. Mori PAYE (Président), Mmes Caroline NITUSGAU, Angélique RENAUD, Nabila ZAOUAK.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif)

\*\*\*

**U15 D4 C 51694.2 Us Paris XI/Fc Solitaires Paris Est 2 du 26/5/18**

Le Comité,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'Appel du Fc Solitaires Paris Est d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 12/6/18 parue sur Foot le 22/6/18 lui donnant match perdu par pénalité par évocation pour falsification de feuille de match, pour le dire recevable en la forme,

### Rappel des Faits

Considérant que l'Us Paris XI a souhaité confirmer des réserves sur la participation de joueurs ayant pu jouer en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour et s'est aperçu que ces dites réserves avaient disparues de la FMI,

Considérant que les joueurs du Fc Solitaires Paris Est qui étaient sous le coup de ces réserves ont disparu de la FMI et que cette équipe aurait évolué à dix,

Considérant que l'arbitre officiel est certaine que le Fc Solitaires Paris Est a joué à 11 et qu'elle se souvient très bien que les coéquipiers appelaient souvent l'un des trois joueurs « disparus » de la FMI, M. Fah DOSSO,

Considérant qu'il a été remarqué que le dirigeant du Fc Solitaires Paris Est a demandé à consulter la tablette avant le coup d'envoi, à l'insu de son adversaire et de l'arbitre,

Considérant que même si les joueurs incriminés du Fc Solitaires Paris Est n'apparaissent plus sur la FMI, il n'en demeure pas moins qu'au moins un joueur a évolué, reconnu par l'officiel et que cette équipe a bien joué à onze joueurs,

Considérant qu'il est établi que le dirigeant du Fc Solitaires Paris Est a manifestement falsifié la FMI pour ne pas avoir match perdu,

Considérant dès lors que la Commission de première instance a donné match perdu par pénalité au Fc Solitaires Paris Est 2 et transmis le dossier à la Commission Sportive de Discipline pour suite à donner concernant le dirigeant de ce club.

# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

4 juillet 2018

## En appel

Après audition de Mme Nadia HAOUA Secrétaire Général, M. Smaïn HAOUA Dirigeant, tous deux du Fc Solitaires Paris Est,

Après audition de MM. Olivier FOURRIER Président, Stéphane COTZA Dirigeant, tous deux de l'Us Paris XI,

Notées les absences excusées de MM. Adams ALUBANKUDI Arbitre Assistant, Joyce DONOT Educateur, Ryan BENAFLA, Fah DOSSO, Oumar KOROMA joueurs, tous cinq du Fc Solitaires Paris Est,

Notée l'absence excusée de Mme Marie ZELIE Arbitre Lpiff,

Constatant que M. HAOUA explique qu'il était présent au match mais non inscrit sur la FMI,

Constatant qu'il explique que son équipe a joué à dix, ne faisant pas jouer le numéro 6, M. Ahmed SAIDI car il avait joué avec l'équipe supérieure lors de la dernière rencontre,

Constatant qu'il précise que M. FOURRIER n'était pas présent visuellement sur cette rencontre contrairement à ses dires car il observait la rencontre U19 F sur le terrain annexe,

Constatant qu'il s'étonne de ne voir apparaître aucun changement sur la FMI concernant son équipe si elle avait effectivement joué à plus de 11 joueurs,

Constatant que M. FOURRIER affirme que son adversaire a joué à 13 avec 2b remplaçants, étant 14 au départ, le numéro 6 ne jouant effectivement pas, restant sur la touche,

Constatant qu'il précise qu'il était bien présent sur cette rencontre au début, le seul dirigeant adverse présent, M. ALUBANKUDI pouvant le témoigner,

Constatant qu'il affirme avoir posé la réserve avant match et signé celle-ci,

Constatant qu'il dit ne pas avoir vu si la FMI avait été modifiée par l'adversaire et si l'arbitre l'a vérifié, étant parti observer un autre match,

# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

4 juillet 2018

Considérant que si l'on se réfère à la FMI, procès-verbal de la rencontre, aucune réserve n'apparaît, avec notifié la mention RAS,

Considérant qu'en observation d'après match aucune mention n'apparaît non plus hormis le fait que le numéro 6 du Fc Solitaires Paris Est n'a pas participé à la rencontre, noté par l'arbitre et signé par les deux dirigeants,

Considérant dès lors que M. COTZA Dirigeant de l'Us Paris XI a signé en connaissance de cause l'absence de réserve,

Considérant que l'arbitre a manqué de vigilance au niveau administratif puisqu'elle a certifié que le Fc Solitaires Paris Est a joué à 11 alors qu'elle inscrit que le numéro 6 n'a pas joué, il en résulte qu'il reste bien 10 joueurs sur la FMI,

Considérant qu'elle ne s'est pas non plus étonnée de l'absence de réserve après match si elle avait vu que M. FOURRIER en avait déposé une avant la rencontre,

Considérant que le procès-verbal de cette rencontre ne mentionne aucune réserve, signé sciemment par le dirigeant de l'Us Paris Xi et que dès lors ces procédures font foi,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Infirme la décision de première instance pour rétablir le score acquis sur le terrain.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes dans un délai de sept jours à compter de la première notification dans les conditions fixées par le règlement sportif de la Ligue de Paris IDF.*

\*\*\*



**PATRICK**  
L'expertise Sport



**GESTION DU NET**



**STADEFRANCE**



**District de la Seine-Saint-Denis de Football**  
12 rue Eugène Varlin  
93150 Le BLANC-MESNIL

[secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)  
<http://district93foot.fff.fr>

**Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.**

Responsable de la publication  
Marina SAUVAGE

Rédaction  
Cécile DUMONT

**Fonctions**

**Noms**

Directrice Administrative:

Accueil:

Responsable Compétition:

Comptabilité:

Secrétaire de Direction

Arbitrage:

**Mail:** [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)

Technique:

Conseiller Départemental Foot Animation:

Chargé de Développement:

Conseiller Technique Départemental:

**Mail:** [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

Mme. DUMONT Cécile

M. TEURNIER Eric

Mme. SAUVAGE Marina

Mme. SAUVAGE Marina

**Téléphone:** [01-48-19-89-40](tel:01-48-19-89-40)

M. MATHIEU Marc

M. ZAIDI Stéphane

M. MAYTRAUD Jérémy

M.MORO Christophe

**Téléphone:** [01-48-19-89-48](tel:01-48-19-89-48)



<b>LUNDI</b>	<b>10H / 13H</b>	<b>14H / 18H</b>
<b>MARDI</b>	<b>9H / 13H</b>	<b>14H / 18H</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>9H / 13H</b>	<b>14H / 19H</b>
<b>JEUDI</b>	<b>9H / 13H</b>	<b>14H / 18H</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>9H / 13H</b>	<b>14H / 19H</b>